

Région Bourgogne - Franche-Comté

Règlement des compétitions masculines secteur Franche-Comté

Saison 2017 - 2018

Version du 13 novembre 2017

Les nouveautés de la saison 2017-2018 surlignées en rouge

Composition prévisionnelle du groupe FC de la commission régionale GM en charge du secteur FC:

Yoann Paicheur: responsable groupe FC GM, représentant 25 et district de Montbéliard.

Thomas Schrepf: correspondant associations / groupe FC GM, référent jugement, représentant 25 et district de Besançon.

Lionel Mougeot : référent formation, représentant 25 et district de Montbéliard.

André Bruchon : préparation des groupes et horaires de compétitions, direction des compétitions,

représentant 25 et district de Besançon. Marcel Chatelain: représentant 39.

Daniel Richard: représentant 39.

Jean-François Barrère : secrétariat des compétitions, représentant 39.

Florian Benard : représentant 25 et district du Haut-Doubs.

Table des matières

Coupes nationales	3
Coupes régionales interclubs secteur FC	4
Championnat imposés secteur FC (demi-finales et finale)	5
Championnat régional individuel	7
Championnat régional par équipe secteur FC	8
Annexe 1 : Précisions pour l'ensemble des compétitions	12
Annexe 2 : Règlement des étoiles	13

Coupes nationales

Règlement du programme fédéral de la saison en cours pour les gymnastes cadets, juniors et seniors et pour les équipes d'associations catégories espoirs et seniors. Code de pointage FIG 2017 - 2020.

Aménagement spécifique au 1er tour régional des coupes nationales pour les gymnastes **benjamins et minimes** :

- Règlement des libres aménagés de la Coupe Nationale Interclubs (page R
 24 et 3ème colonne du tableau page CP 8 du programme fédéral).
- Pas de qualifications pour la demi-finale et la finale dans ces 2 catégories.
- A la table de saut, 2 tentatives sont autorisées (possibilité de réaliser 2 sauts différents), la meilleure des 2 sera retenue.
- Pour un saut de valeur 2,2 points minimum, le mini-trampoline est autorisé, avec possibilité de mettre un tremplin devant le mini-trampoline.

QUOTA JUGES

1 juge / 4 gymnastes

Coupes régionales interclubs secteur FC

Règlement du programme fédéral de la saison en cours pour les catégories 1ère et 2ème division. La première équipe en 1ère division et les 3 premières équipes en 2ème division sont qualifiées pour la finale nationale.

Règlement de la catégorie **3ème division** (pas de qualification pour la finale nationale) :

- 2 ou 3 jeunes poussins sur 4 agrès * sans les ateliers, règlement imposés FSCF jeunes poussins : les 2 meilleures notes retenues.
- 2 ou 3 pupilles (poussins / benjamins / minimes) sur 4 agrès * règlement imposés FSCF pupilles : les 2 meilleures notes retenues.
- 2 ou 3 minimes ou adultes sur 6 agrès règlement imposés FSCF adultes (les minimes exécutent les mouvements adultes) : les 2 meilleures notes retenues.

Règlement de la catégorie **4ème division** (pas de qualification pour la finale nationale) :

- 3 ou 4 jeunes poussins sur 4 agrès * sans les ateliers, règlement imposés FSCF jeunes poussins : les 3 meilleures notes retenues.
- 3 ou 4 pupilles (poussins / benjamins / minimes) sur 4 agrès * règlement imposés FSCF pupilles : les 3 meilleures notes retenues.

QUOTA JUGES

2 juges / équipe pour la première équipe engagée, puis 1 juge / équipe à partir de la deuxième équipe

^{*} sol / table de saut / barres parallèles / barre fixe.

Championnat imposés secteur FC (demi-finales et finale)

Catégories		Degrés autorisés		Agrès	Nombre de
		Minimum	Maximum	travaillés	qualifiés par district
Poussins 2	P2	1	2	4 *	5
Poussins 1	P1	2	4	4 *	3
Benjamins 2	B2	1	3	4 *	5
Benjamins 1	B1	3	5	4 *	3
Minimes 2	M2	1	3	4 *	5
Minimes 1	M1	3	5	6	3
Cadets	С	1	5	6	5
Juniors	J	2	5	6	5
Seniors	S	2	5	6	5

^{*} sol / table de saut / barres parallèles / barre fixe.

Règlement **imposés FSCF du programme fédéral** de la saison en cours. Les minimes 1 au cheval d'arçons et aux anneaux exécutent les mouvements imposés pupilles du programme fédéral de la saison en cours (3ème, 4ème ou 5ème degré) et sont majorés de la même manière que les autres agrès.

Un gymnaste qualifié pour la finale des Coupes Nationales est automatiquement qualifié pour la finale du Championnat imposés secteur FC sans passer par les demi-finales de district.

En cas d'absence prévue d'un gymnaste qualifié pour la finale, l'entraîneur devra prévenir le plus tôt possible le groupe FC de la commission régionale de manière à ce que celui-ci puisse qualifier un remplaçant initialement non qualifié.

Si dans un district et dans une catégorie le nombre de gymnastes à participer aux demi-finales est inférieur au nombre de places qualificatives, le groupe FC de la commission régionale pourra décider, à partir des palmarès des demi-finales, de

reporter les places non attribuées sur d'autres districts selon les directives suivantes .

- Les gymnastes seront repêchés en fonction de leur rang dans le classement en donnant priorité au gymnaste du district ayant le plus grand nombre de participant dans la catégorie. C'est à dire pour une catégorie limitée par exemple à 5 places, on qualifie le 6° du district le plus nombreux puis le 6° du district ayant un nombre inférieur, puis s'il ne reste plus de 6°, on qualifie le 7° du district le plus nombreux et le 7° du district ayant un nombre inférieur etc...
- Possibilité de repêcher 2 gymnastes au lieu de 1 dans le cas où l'effectif d'une catégorie est le même dans plusieurs district.

QUOTA JUGES

1 juge / 8 gymnastes

Championnat régional individuel

Ce championnat se déroule avec **2 types de catégories**.

Catégories 1

Ouvertes aux gymnastes **benjamins**, **minimes**, **cadets**, **juniors**, **seniors**. Possibilité de regrouper certaines catégories selon les effectifs.

Règlement des **libres aménagés de la Coupe Nationale Interclubs** (page R - 24 et 3ème colonne du tableau page CP - 8 du programme fédéral).

Aménagement spécifique : à la table de saut, 2 tentatives sont autorisées (possibilité de réaliser 2 sauts différents), la meilleure des 2 sera retenue.

Aménagement spécifique pour les gymnastes benjamins et minimes uniquement :

 Pour un saut de valeur 2,2 points minimum, le mini-trampoline est autorisé, avec possibilité de mettre un tremplin devant le mini-trampoline.

Catégories 2

Ouvertes aux gymnastes **benjamins**, **minimes**, **cadets**, **juniors**, **seniors**. Possibilité de regrouper certaines catégories selon les effectifs.

Les gymnastes benjamins et minimes exécutent des mouvements imposés FSCF sur les 6 agrès : 4 et 5ème degrés autorisés uniquement.

Les gymnastes cadets, juniors et seniors exécutent des mouvements imposés FSCF au cheval d'arçons, aux anneaux, aux barres parallèles et à la barre fixe : 3ème, 4ème et 5ème degrés autorisés uniquement. Règlement des libres aménagés de la Coupe Nationale Interclubs (page R - 24 et 3ème colonne du tableau page CP - 8 du programme fédéral) pour le sol et la table de saut.

Le règlement de ces catégories 2 est celui des catégories 2 du Championnat National Individuel à la différence près que les libres à exécuter sont ceux de la Coupe Interclubs.

Aménagement spécifique : à la table de saut, 2 tentatives sont autorisées (possibilité de réaliser 2 sauts différents), la meilleure des 2 sera retenue.

Conditions de participation au Championnat individuel secteur FC dans les catégories 1

- Pour les benjamins, la 4ème étoile pupilles sur 4 agrès * est obligatoire.
- Pour les minimes, la 4ème étoile pupilles sur 6 agrès (donc en minimes 1 aux étoiles) est obligatoire.
- Pour les cadets, juniors et seniors, la 3ème étoile adultes est obligatoire.

Les étoiles valables sont celles obtenues lors de la saison en cours ou lors des 2 précédentes saisons.

Les gymnastes du CD 39 doivent avoir validé leurs étoiles sur une des compétitions sur mouvements imposés du CD 39 ou les passer sur la compétition spécifique du CD 25 - 70 - 90 pour pouvoir participer à ce championnat dans les catégories 1.

Un gymnaste qualifié pour la finale des Coupes Nationales est automatiquement autorisé à participer à ce championnat en catégorie 1 sans qu'il ait au minimum la 3ème étoile adultes valable.

* sol / table de saut / barres parallèles / barre fixe.

QUOTA JUGES

1 juge / 4 gymnastes

Championnat régional par équipe secteur FC

Des classements spécifiques toutes catégories confondues sont établis en plus des classements par catégorie à la production fédérale (sans coefficient des catégories) et au mini-trampoline (sans coefficient des catégories).

Une note de discipline est attribuée à chaque agrès selon les dispositions présentées en Annexe 1, 2ème point.

Les alliances de plusieurs associations pour participer à ce championnat sont autorisées seulement si cette alliance ne concerne que 2 associations et que le maintien des 2 équipes initiales n'est pas possible.

Exemple en adultes :

- 4 + 2 : alliance autorisée.
- 7 + 3 : alliance autorisée.
- 5 + 4 : alliance non autorisée car les 2 équipes peuvent s'engager en F3.

Adultes

Règlement **imposés FSCF du programme fédéral** de la saison en cours, catégories des concours en équipes adultes (pages IMP - 04 et 05). Le nombre de notes retenues dans chaque catégorie correspond au nombre minimum de gymnastes qu'il est possible d'engager dans chacune d'elle.

Aménagements spécifiques :

- La production fédérale donnant lieu à un classement particulier, elle est exécutée à 4 dans toutes les catégories.
- La catégorie F1 concourent sur 4 agrès + production fédérale + mini-trampoline comme les 2 autres catégories.
- Le nombre maximum de gymnastes à passer au mini-trampoline sera de 7 pour les catégories F2 et F1, et 4 à 7 pour les catégories F3.
- Le classement mini-trampoline adultes sera fait avec les points de nombre (0,5 point par gym au dessus de 4 : exemple 6 gymnastes, 2 x 0,5 = 1 point).

• Les points de nombre du mini-trampoline sont aussi appliqués pour les classements de chaque catégorie.

Pupilles

Règlement **imposés FSCF du programme fédéral** de la saison en cours, catégories des concours en équipes pupilles (pages IMP - 05 et 06).

Aménagements spécifiques :

- Le nombre maximum de gymnastes à passer au mini-trampoline sera de 7 pour les catégories F2 et F1, et 4 à 7 pour les catégories F3.
- Le classement mini-trampoline pupilles sera fait avec les points de nombre (0,5 point par gym au dessus de 4 : exemple 6 gymnastes, 2 x 0,5 = 1 point).
- Les points de nombre du mini-trampoline sont aussi appliqués pour les classements de chaque catégorie.
- Nombre de gymnaste dans les catégories :

Pupilles	Nombre de gymnaste	Nombre de notes retenues
F1	14 et +	14
F2	8 à 13	8
F3	4 à 7	4

Coefficients pour la production fédérale et le mini-trampoline pour les classements dans chaque catégorie

Catégories	Mini-trampoline	Production fédérale
F1 pupilles	2	
F2 pupilles	1,5	
F3 pupilles	1	
F1 adultes	1	1,3
F2 adultes	0,7	1
F3 adultes	0,4	0,7

QUOTA JUGES

1 juge / 8 gymnastes

Annexe 1 : Précisions pour l'ensemble des compétitions

- Les équipes ou les gymnastes non présents lors du palmarès seront disqualifiés et non récompensés (sauf cas de force majeure), c'est l'équipe ou le gymnaste suivant(e) qui montera sur le podium. Cela est appliqué dans toutes les compétitions (régionales, secteur FC, départementales, districts). Pour les compétitions par équipe, le nombre de gymnastes minimum présents pour recevoir une récompense doit être le nombre minimum de gymnastes de la catégorie d'appartenance de l'équipe. Dans le cas contraire, c'est l'équipe suivante qui est récompensée (si elle respecte cette condition).
- Dispositions établies par la commission juges pour les compétitions par équipe :
 - Les gymnastes et moniteurs doivent être irréprochables lors du déroulement de la compétition.
 - Non présentation de la section ou de l'équipe aux juges avant ou après l'échauffement aux l'agrès : pénalité de 1 point.
 - Après l'échauffement, la section ou l'équipe s'assoit en ligne sur le matériel mis à sa disposition ou sur la zone prévue à cet effet, les uns à côté des autres (1 point de pénalité si l'équipe n'est pas en position demandée). Une fois que le gymnaste est passé, il va reprendre sa place et observe le plus grand silence.
 - Chaque gymnaste qui ne respecte pas individuellement les consignes demandées sera pénalisé de 0,5 point.
 - Discussion gênante pour les juges : 0,1 point par gymnaste.
 - Tous les moniteurs sont invités au début de la compétition à participer au briefing du jury et du directeur de concours.

Annexe 2 : Règlement des étoiles

Compétition organisée par le CD 25 - 70 - 90.

Chaque tentative de passage d'étoile réussie donne lieu à la remise d'une étoile. Un palmarès par étoile tentée et par catégorie est établi avec les 3 premiers récompensés. Tous les gymnastes ayant obtenu leur étoile seront également cités.

Pour obtenir une étoile en **poussins, benjamins et minimes 2**, il faut présenter un minimum de **3 agrès sur 4** * **au degré supérieur ou égal à l'étoile souhaitée** (Xème degré = Xème étoile).

Pour obtenir une étoile en **minimes 1, cadets, juniors et senior** il faut présenter un minimum de **4 agrès sur 6 au degré supérieur ou égal à l'étoile souhaitée** (Xème degré = Xème étoile).

Règlement **imposés FSCF du programme fédéral** de la saison en cours. Les minimes 1 au cheval d'arçons et aux anneaux exécutent les mouvements imposés pupilles du programme fédéral de la saison en cours (3ème, 4ème ou 5ème degré) et sont majorés de la même manière que les autres agrès.

Barèmes d'obtention des étoiles

Poussins, benjamins et minimes 2 :

Étoiles	Minimum à réaliser
1	34 points
2	39 points
3	44 points
4	48 points
5	52 points

^{*} sol / table de saut / barres parallèles / barre fixe.

Minimes 1, cadets, juniors, seniors :

Étoiles	Minimum à réaliser
1	52 points
2	60 points
3	66 points
4	72 points
5	78 points

Exemples

- Un gymnaste benjamin exécute les degrés suivants :
 - 4ème au sol, 5ème à la table de saut, 4ème aux barres parallèles,
 4ème à la barre fixe : il obtient la 4ème étoile (3 agrès > ou = au 4ème degré) si sa note est > ou = à 48 points.
 - 4ème au sol, 4ème à la table de saut, 2ème aux barres parallèles, 3ème à la barre fixe : il obtient la 3ème étoile (3 agrès > ou = au 3ème degré) si sa note est > ou = à 44 points.
- Un gymnaste cadet exécute les degrés suivants :
 - 4ème au sol, 3ème au cheval d'arçons, 4ème aux anneaux, 4ème à la table de saut, 5ème aux barres parallèles, 4ème à la barre fixe : il obtient la 4ème étoile (4 agrès > ou = au 4ème degré) si sa note est > ou = à 72 points.
 - 3ème au sol, 2ème au cheval d'arçons, 2ème aux anneaux, 4ème à la table de saut, 2ème aux barres parallèles, 3ème à la barre fixe : il obtient la 2ème étoile (4 agrès > ou = au 2ème degré) si sa note est > ou = à 60 points.

QUOTA JUGES

1 juge / 5 gymnastes